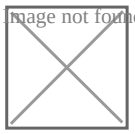

Impayés salle de sport demandés deux ans après

Par **Camille Collin**, le **08/03/2017** à **12:23**

Bonjour,

En février 2015 je me suis abonnée pour la durée d'un an dans une salle de sport.
62€ étaient censés être prélevés mensuellement sur mon compte bancaire pour durant 11 mois, par le groupe Sofemo/Cofidis, qui s'occupe de ce genre de prêt.
Or, il y a deux jours j'ai reçu un appel du service de comptabilité de la salle de sport m'informant que j'avais des impayés s'élevant à 562€.
C'est la première fois qu'ils m'informent de cette situation qui date d'il y a un an et demi. Mon contrat avec eux s'est terminé en février 2016 et je ne me suis plus réabonnée.

Ils me proposent de rembourser cette somme en 4 fois, or je suis étudiante non-salarié et je n'ai absolument pas les moyens de le faire.

Quels sont mes droits dans cette affaire? En sachant que ni la salle ni le groupe Sofemo ne m'a informée de quoi que ce soit pendant tout ce temps et que ça me tombe dessus de nulle part...

Merci infiniment à ceux qui pourraient m'éclairer!

Par **Camille Collin**, le **13/03/2017** à **10:57**

S'il vous plait, personne aurait des réponses à ces questions? :(

Par **Visiteur**, le **13/03/2017** à **11:53**

Bonjour,
à quoi correspond cette somme selon eux ?

Par **Camille Collin**, le **18/06/2017** à **19:28**

Bonjour,

La somme serait de plus de 500 euros, ce qui fait qu'ils ont rajouté des intérêts à la somme que je leur devrais vraiment à l'origine

Par **Visiteur**, le **19/06/2017** à **11:32**

Je vous demandais à quoi cette somme correspondrait selon eux ? Je suppose que c'est votre abonnement qui a été reconduit ? Relisez votre contrat ? Mais je pense qu'ils n'ont pas le droit de reconduire ce type d'abonnement par tacite reconduction ? A vérifier tout de même. Vous ont il adressé par quelque moyen que ce soit, un avis de la reconduction ? Pour le prélèvement il faut le révoquer auprès de votre banque.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés